

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MAI 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille neuf et le **lundi 04 mai à 20 heures**

le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire-adjoint,
Monsieur NALLET Jean-Francois

Date de la convocation : 28 avril 2009

Date d'affichage : 28 avril 2009

Présents : Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elie BERARD – Jean-François POUPON – Michèle DANANCIER - Robert SEVE - Françoise BILLOUD – Jean-Claude GONOD et Éric GUILLERMIN. Gilles DONGUY

Absents excusés : Bruno GAILLARD - Elodie LELARDOUX et Georges RODET

Pouvoir : Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Isabelle CORSAIN
Bruno GAILLARD donne pouvoir à Jean-François NALLET

Secrétaire : Dominique COLIN

Le compte rendu de la réunion du 25 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny :
Compétence « Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif »**

Le Maire-Adjoint expose à l'assemblée que dans sa délibération du 16 mars 2009, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a adopté une nouvelle compétence : « **Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif** », le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif devant être impérativement effectué au plus tard le 31 décembre 2012.

Le bloc de compétence intitulé « *Protection et mise en valeur de l'environnement* » est ainsi complété. Il comprend les points suivants :

- Collecte et traitement des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts.
- Elaboration d'un schéma communautaire de sentiers de randonnée, signalisation et promotion.
- Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, proposée et votée par le conseil communautaire lors de son assemblée du 16 mars 2009, avec la nouvelle compétence « **Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif** », telle que rédigée ci-dessus.

DEMANDE en conséquence, à Monsieur Le Préfet de l'Ain, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

PROGRAMME DE PLANTATION DES HAIES

Dominique COLIN présente le dossier de candidature de la commune à l'appel à projets régional « programme de plantation de haies bocagères » (FEADER, Axe 3).

Par délibération du 28 janvier, le conseil municipal a validé une convention de travail avec le CAUE pour accompagner la commune. Une réunion publique a eu lieu le 15 janvier pour présenter la démarche à la population.

La commune a recensé une trentaine de personnes volontaires. Une partie des demandes n'a pas été retenue car ne correspondant pas aux objectifs de l'appel à projet : restauration de berges, qualité des eaux superficielles, lutte contre les pollutions phytosanitaires, confortation de la biodiversité, qualité paysagère... D'autres propriétaires ont été démarchés pour étudier une convention possible sur des secteurs où la plantation apparaissait encore plus nécessaire.

Trois types de haies ont été définis : la haie basse (565 m), la haie d'alignement (890 m) et la haie étagée (3540 m), soit un total de 4 995 m. A cela s'ajoute 2 215 m de clôtures pour protéger les haies plantées de l'appétit du bétail.

Le projet a fait l'objet d'une publicité adaptée d'appel à concurrence le 25 mars 2009. Douze pépiniéristes ou paysagistes ont été consultés. 4 professionnels ont formulé une offre. C'est « MIN'espaces verts » qui a été désigné le mieux disant par la commission du 28 avril 2009. Le projet communal se monte à un total de 53498.25 € HT. Il s'étalera sur les budgets 2009 et 2010. Les décisions de cofinancement seront connues lors du comité régional de programmation de juillet. Dans le cas d'une réponse favorable, les travaux auront lieu à partir d'octobre 2009 jusqu'en février 2010.

*Après avoir entendu les exposés du Maire-Adjoint et délibéré,
le Conseil Municipal :*

ACCEPTE le dossier de candidature à l'appel à projet et le choix du prestataire,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à procéder à la commande des travaux de plantation de haies.

**EQUIPEMENTS-MATERIEL POUR LE CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE BENY
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDIS**

Monsieur NALLET Jean-François, Maire-Adjoint donne lecture de la prévision de commande de matériel et d'équipement pour le centre de première intervention de BENY faite par le chef de corps pour l'année 2009, à savoir :

- 3 vestes feux textile,
- 8 tenue F1,
- 10 paires de gants d'intervention,
- 6 ceinturons,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition du chef de corps pour l'année 2009,

SOLLICITE du SDIS une subvention au titre de l'année 2009.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A
COMPTE DU 1^{ER} JUILLET 2009.**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire Adjoint :

- ✓ indique l'inscription en date du 9 février 2009 de l'agent actuel employé au grade d'adjoint technique 1^{er} classe, au titre de la promotion interne, au grade d'agent de maîtrise,

- ✓ Informe que la décision de la commission administrative paritaire réunie le 24 mars 2009 donne un avis favorable à l'inscription de l'agent concerné sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise à compter du 15 avril 2009,
- ✓ Propose :
 - de nommer cet agent au grade d'agent de maîtrise et de créer l'emploi à temps complet au niveau du cadre des emplois d'agent de maîtrise de la filière technique,
 - de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ACCEPTE les propositions du Maire-Adjoint,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **1^{er} juillet 2009,**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (en centièmes et nombre d'heures hebdomadaire)		
<u>Service Administratif</u>		
Service état Civil, personnel communal	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 4 h
Agent d'accueil du public, comptabilité et secrétariat	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 28 h
<u>Service Technique</u>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 27 h 50
Agent des écoles	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 9.47 h
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 19,03 h
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 9.19 h
Garderie périscolaire	1	Cadre des emplois Adjoints d'animation : 16,85 h
Agent de service cantine scolaire, ménage bibliothèque et mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 30.27 h
Ménage de l'école et des salles communales	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 10H/semaine

AUTORISE le Maire ou adjoints à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS

Le Maire-Adjoint :

- ✓ explique qu'en application du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 devra être établi avant la fin de l'année 2009.
- ✓ rappelle également qu'un diagnostic Accessibilité pour les établissements recevant du public existants de 1ère à 4ème catégories doit être réalisé pour le 1er janvier 2011.
- ✓ propose à l'assemblée de procéder à l'établissement du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics, ainsi que du diagnostic accessibilité pour les bâtiments communaux recevant du public.

*Après avoir entendu les exposés du Maire-Adjoint et délibéré,
le Conseil Municipal :*

DECIDE de l'établissement du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics et du diagnostic Accessibilité pour les bâtiments communaux recevant du public,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à procéder à la recherche et à la désignation du bureau d'étude spécialisé qui sera chargé de la réalisation du plan de mise en accessibilité voiries et espaces publics et du diagnostic des bâtiments communaux visés ci-dessus,

PROJET ECOLE

Dominique COLIN présente l'état d'avancement du dossier et informe des réunions du comité de projet, notamment celle du 20 avril en présence de l'inspecteur départemental, M Séguy.

A ce jour, 84 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine, soit 4 de plus que la dernière rentrée.

Une prochaine réunion de comité de projet doit être fixée afin de définir le cahier des charges.

Le Maître d'œuvre doit être connu en juillet afin qu'il puisse travailler à une exquise de projet pour septembre.

Il est à noter que la caisse d'allocations familiales a intégré une demande d'aide pour l'évolution de la garderie dans le nouveau projet de groupe scolaire, ce qui nécessiterait d'obtenir un agrément de la direction départementale jeunesse et sports.

PROJET LGV - RFF

1°) Délibération :

Jean-François Nallet, Maire adjoint, présente l'état d'avancement de la concertation menée par RFF sur le projet de branche Sud de la LGV.

Il expose le tracé Est, objet de la réunion du 18 février 2009 à Lons présidée par le préfet de région Franche Comté.

Ce fuseau, qui ne touche pas la commune, a fait l'objet d'une présentation en préfecture de l'Ain le 26 mars 2009. Il est critiqué par des élus de l'agglomération de Bourg-en-Bresse au motif qu'il rallonge de 3 minutes le passage par la gare de Bourg, sur un trajet Dijon Lyon de 2h15.

Après avoir contesté en juillet 2008 la possibilité d'un couplage avec la ligne de la Bresse au motif d'un profil en long tout à fait insurmontable, RFF souhaite désormais étudier ce fuseau de jumelage avec la ligne historique, qui traverserait la commune de part en part sur une longueur de 6 kilomètres et tangenterait au passage les 4 hameaux de Aussiat, la Vavre, les Baudières et Vacon. Il franchirait également le lit des rivières du Lignon et du Sevron.

Ce troisième fuseau serait à l'étude jusqu'à la fin du mois de juin et ferait l'objet d'une nouvelle présentation.

*Après avoir entendu les exposés du Maire-Adjoint et délibéré,
le Conseil Municipal :*

CONSTATE que le tracé Est, fruit d'une étude conduite par un bureau d'étude compétent, commandité par RFF, n'a pas donné lieu à des contestations notoires des communes traversées.

SOUHAITE que des variantes de ce fuseau Est soient recherchées notamment en matière de connexion avec le tracé de la ligne de la Bresse pour réduire le temps du détour par la gare de Bourg, qui représente le seul intérêt de l'Ain pour ce projet.

PROPOSE que soit étudiée cette connexion au niveau de Moulin des Ponts au lieu de Chazelles et que ce fuseau coupe la RD 1083 à hauteur du hameau d'Aussiat sur BENY ce qui protégerait les hameaux des Rodets et de Moulin des Ponts sur VILLEMOTIER.

DENONCE les hypothèses commerciales de concurrence avec l'avion qui n'anticipent pas le pic de production du pétrole, et les hausses du carburant qui en suivront

CONTESTE la volonté de RFF de procéder à des investigations pour élaborer un nouveau fuseau qui risquerait de meurtrir profondément quatre hameaux de la commune :
Aussiat, La Vavre, les Baudières, et Vacon et consommant une centaine d'hectares de son territoire.

REFUSE par avance un tracé qui enfermerait le village entre les grillages de l'autoroute à l'Ouest et ceux de la LGV à l'Est et au Sud, sur près de 15 kilomètres.

S'INQUIETE des conséquences du projet sur l'attractivité et le fonctionnement de la commune et pour les incidences sur l'environnement et sur la biodiversité (enjeu prioritaire du Grenelle).
Notre Commune étant déjà fort impactée par les passages de l'autoroute A39, le RD 1083 et la voie de la Bresse. Une nouvelle coupure serait une véritable catastrophe écologique

INTERPELLE les élus du conseil régional et du conseil général de l'Ain sur les risques d'une solution de couplage complet de la LGV et de la ligne de la Bresse sans que les responsabilités des financements n'aient été clairement assumées par RFF.
Un surcoût de plusieurs centaines de millions viendrait inmanquablement obérer les finances locales.

2°) Information :

- Rencontre le 2/05 de la nouvelle association Bény Environnement qui a pour objet la préservation du cadre de vie des habitants de la Commune.
- Bilan du meeting privé organisé à Vacon où environ 90 personnes étaient présentes.
- Une réunion publique aura lieu avant le fin mai pour expliquer l'état du projet de future L.G.V. à la population
- Une demande de rendez vous sera exprimée auprès des élus : messieurs DEBAT, BRETON, FONTAINE et MAZUIR pour argumenter le refus des tracés proposés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention FRAPNA : Le document n'a pas été reçu pour la réunion, ce point sera abordé lors du prochain conseil.

EARL CHARPET : Arrêté du 16 avril autorisant à exploiter un établissement à VILLEMOTIER.

Forum : Information des dates sur les débats s'articulant autour de deux problématiques sur la sécurité : un devoir vis-à-vis des citoyens et une responsabilité partagée.

Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) : Mise en place du RSA dont la gestion a été confiée au conseil général.

Centre Local d'information et de coordination gérontologique (C.L.I.C) : Dans le cadre de la semaine nationale de dépistage et de prévention pour la santé du pied , une réunion échange aura lieu le 12 mai à 15 h à MONTREVEL « Bien dans ses baskets après 60 ans ! ».

Harmonie de COLIGNY : Invitation à son traditionnel concert de printemps le samedi 9 mai à 20 h 45 à COLIGNY.

Spectacle Bobines mélodies : Vendredi 5 juin 2009 à Coligny.

Cérémonie : Rappel de la cérémonie du 8 mai.

Election Européenne : Mise en place du bureau de vote.

Dégradation : Les bancs de l'aire de pique nique ont été détériorés. Un devis a été demandé pour réparations.

Ponton pour personnes handicapés : La société de Pêche a réalisé les travaux et le chemin d'accès du parking a été réalisé par la commune sur une longueur de 10 mètres en gravier stabilisé.

Sécurité : Le contrôle de vitesse par les forces de l'ordre n'a pas eu lieu à la date fixée. En conséquence, la convention est terminée. La commission voirie doit décider s'il y aura une action pour réduire la vitesse.

Rugby Club de Bény (R.C.B.) : Sollicitation d'une allée vers les mains courantes sur une largeur de 1.50 sur une longueur d'environ 50 mètres. L'estimation du devis s'élève à 547 € TTC, les travaux seront réalisés par l'employé communal accompagné des membres du RCB mais le devis devra être validé par la commission sport et loisirs.

Vogue : Sollicitation de membres bénévoles pour l'installation du chapiteau le 12 mai à partir de 17 h 30, et invitation à un vin d'honneur à l'ensemble du conseil municipal avant le défilé.

Fleurissement : Des rosiers seront plantées vers l'arche décorative et la plantation des fleurs est prévue le 23 mai.